

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 20 février 2019

Affiché le 7 février 2019

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^e Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mmes Cyrielle GUILLEMAIN et Aurélie STEHLIN, M Jean-Pierre BINTZ.

Absent : M. Roland JOANNES

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 21 et du 25 janvier 2019**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétences**
- 4) **ESPACE HORIZONS, proposition de modifications des tarifs pour 2019**
- 5) **Emplois jeunes pour la saison été 2019, autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale**
- 6) **Festival auto-moto 2019, examen des demandes formulées par l'association et avis.**
- 7) **VOIE VERTE - Phase 2, Convention de co-maîtrise d'ouvrage, examen des documents et autoriser le maire à les signer**
Résultat de l'appel d'offre
- 8) **Chasse communale – Lot n° 1, approbation de nomination de 2 gardes chasse**
- 9) **Compte de Gestion 2018, en vue de son approbation**
- 10) **Compte administratif 2018, examen en vue d'approbation**
- 11) **Rassemblement d'Elus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au LINKY**
(Association R.E.L.C.A.L.), adhérer ou non à cette association
- 12) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Débriefing de la cérémonie du 3 Février
 - Projet d'antenne de téléphonie mobile
 - Ligue contre le Cancer

- Projet monument aux Morts.

POINT N° 1 – Approbation des comptes rendus du 21 et du 25 janvier 2019

Aucune observation n'étant émise, les procès-verbaux du 21 janvier 2019 et du 25 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégations de compétence au Maire

Le Maire informe qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 12 portant sur la fermeture de la rue de l'Eglise pendant la cérémonie Intercommunale de Commémoration du 3 Février ;
- Bilan 2018 de la location de l'Espace Horizons et projection des locations 2019.

POINT N° 4 – ESPACE HORIZONS

Au vu du bilan des locations de l'Espace Horizons de ces dernières années et pour une plus grande justice sur les consommables entre petite et grande salle, il est proposé de modifier les tarifs de location comme suit :

Eau :

- Petite salle intégration de 3€ (forfait pour la consommation)
- Grande salle intégration de 6€ (forfait pour la consommation)

Gaz :

- Grande salle facturée au réel après relevé du compteur
- Petite salle intégration de 5€ (forfait pour la consommation)

Electricité :

- La consommation reste fixée au réel après relevé du compteur pour les deux salles.

En conséquence le tarif global de location subi une augmentation de 2 % et le tarif sur la vaisselle cassée quant à lui subi une augmentation de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de l'application de ces nouveaux tarifs.

POINT N° 5 – EMPLOIS JEUNES pour la saison estivale 2019

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer des postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20/35^{èmes} pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Autorise le Maire à créer 10 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures (soit 20/35^{èmes}), pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : De retenir la période estivale 2019 dans sa globalité.

Article 3 : Les postes seront rémunérés par référence au premier échelon du grade précité.
Les agents relèveront du régime général de sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire obligatoire de l'IRCANTEC.

Article 4 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement de 10 agents sur ces postes et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à des besoins saisonniers.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019 de la collectivité territoriale.

POINT N° 6 – Festival Auto-moto 2019

Une demande pour l'organisation des manifestations de l'Anneau du Rhin a été déposée par le porte-parole du collectif « festival auto-moto » en date du 24 janvier 2019.

Sept manifestations seront organisées aux dates suivantes :

- 17 mai, 2^{ème} édition du Trophée Endurance Karting, organisée par RC Event
- 14-15-16 juin, 13^{ème} édition de la Drift Cup Internationale, organisée par l'association Motor Show Organisation (MSO)
- 21-22-23 juin, 4^{ème} édition du Trophée Tourisme Endurance FFSA, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR)
- 29-30 juin : 14^{ème} édition du Championnat d'Alsace de Moto / 1^{ère} manche, organisée par l'association Moto Club Passion Vitesse (MCPV)
- 20-21 septembre, 34^{ème} édition des 500 Nocturnes, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR)
- 28-29 septembre, 14^{ème} édition du Championnat d'Alsace de Moto / 2^{ème} manche, organisée par l'association Moto Club Passion Vitesse (ASA ADR)
- 11 novembre, 6^{ème} édition du Super Slalom de l'Anneau du Rhin, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR).

Les autorisations suivantes sont sollicitées :

- Autorisation d'organiser les sept manifestations présentées ci-dessus pour la période du 14 mai au 11 novembre 2019 ;
- Autorisation de dérogation exceptionnelle pour lever les restrictions horaires d'utilisation de la piste pour permettre aux véhicules de rouler le soir au-delà de 20h, conformément à l'arrêté d'homologation du circuit du Ministère de l'Intérieur dans la limite de 9 jours par an au maximum, aux dates suivantes :

sur circuit homologué : 6 jours :

- 17 mai, 21 et 29 juin, et 20 septembre de 8 h à 22h
- 22 juin de 8 h à 1h du matin
- 21 septembre de 8h à 2h du matin

Sur circuit non homologué : 3 jours :

- 14 juin et 11 novembre de 8h à 00h
- 15 juin de 8h à 1h du matin

- Autorisation pour permettre une animation musicale durant les quatorze manifestations, en respectant les horaires suivants :
- 17 mai de 9 h à 22 h
 - 14, 21,22, 29 juin et 11 novembre de 8h à 00h
 - 15 juin de 8 h à 3h du matin
 - 16, 23, 30 juin et 29 septembre de 9h à 20h
 - 20 septembre de 8h à 22h
 - 21 septembre de 9 à 5h du matin
 - 28 septembre de 9h à 22h.
- Autorisation d'exemption de la taxe communale sur la vente des billets des spectateurs pour les associations organisatrices ;
- Autorisation durant les dates des manifestations de libre circulation des véhicules à moteur sur le chemin communal longeant la clôture sud du circuit (en dérogation de l'arrêté communal n° 3/2005), mais toutefois réglementée en sens unique « Est-Ouest ».
- Autorisation de libre circulation des véhicules de compétition à l'intérieur du Centre de Sécurité routière de l'Anneau du Rhin pour les manifestations du 17 mai et 11 novembre.
- Autorisation d'installation de débit de boissons des 1^{er} et 2^{ème} Groupes pour la durée du festival du 17 mai au 11 novembre.
- Autorisation pour le tir de 2 feux d'artifice les samedis 15 juin et 21 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** d'accepter les demandes d'autorisation pour les manifestations qui se

dérouleront les 17 mai, 14-15-16 juin, 21-22-23 juin, 29-30 juin, 20-21 septembre, 28-29 septembre, 11 novembre 2019.

Le Conseil Municipal rappelle que l'association organisatrice est soumise en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.

POINT N° 7 – Piste Cyclable Rue d'Oberhergheim RD8.I à BILTZHEIM – VOIE VERTE - PHASE 2 – Projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage TRIPARTITE

Dans le cadre de la poursuite du projet de prolongement de la piste en travers de la commune le long de la rue d'Oberhergheim (RD 8.I) et la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux donnée à la CCCHR,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2018 point 6, validant le projet et donnant délégation de co-maîtrise d'ouvrage à la CCCHR,

Il y a lieu de donner autorisation au Maire de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux affectant l'emprise de la RD 8.I.

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD 8.I se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.
- La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **de donner** son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'Opération « Aménagement d'une voie verte et reprise de la RD 8.I à BILTZHEIM – PHASE 2 ».
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

Synthèse de l'analyse des offres et entreprise retenue

Mr le Maire informe du résultat des offres de candidatures pour ce marché.

Cinq dossiers ont été réceptionnés, la COM/COM transmettra les résultats aux intéressés.

POINT N° 8 – Chasse communale – Nomination de 2 gardes-chasse

Le Maire soumet à l'assemblée les deux dossiers déposés par M. Roland BRETZ, locataire du lot de chasse n° 1, de demandes de nominations de deux gardes-chasse.

Il s'agit de la nomination de M. Kévin HEBDING, domicilié à 68127 OBERENTZEN 68, rue de l'III

et de M. Marcel Justin GERVAL, domicilié à 68127 OBERENTZEN 16, rue Principale.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la nomination de Monsieur Kévin HEBDING et Monsieur Marcel Justin GERVAL, tous les deux d'OBERENTZEN, comme gardes-chasse du lot de chasse n° 1 à condition que la Sous-Préfecture n'émette pas d'objection ou de réserve.

POINT N° 9 – Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la salle, et sous la présidence de M. Alain GUIGNOT, 1^{er} adjoint ;

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018, dont les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Résultat de clôture de Fonctionnement | + 207 778,40 |
| Résultat de clôture d'Investissement | + 53 463,40 |
| Excédent de clôture cumulé | + 261 241,50 |

Monsieur le Maire revient dans la salle et Monsieur Alain GUIGNOT le remercie pour la bonne gestion de la commune.

POINT N° 10 – Compte de Gestion 2018

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2018 et considérant que le compte de gestion dont le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures portés sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme SCHIEBER, comptable au Trésor, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 11 – Rassemblement d'élus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au LINKY (association R.E.L.C.A.L.)

Mr le Maire informe de l'immatriculation officielle de l'association « Rassemblement d'élus pour les libertés citoyennes alternatives au Linky » (R.E.L.C.A.L) au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thann.

Il est possible aux élus d'adhérer à ce mouvement pour défendre nos intérêts et ceux des citoyens contre l'installation obligatoire et systématique des compteurs Linky.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association R.E.L.C.A.L en tant que membre actif
- de s'acquitter du montant de la cotisation
- charge Mr le Maire à accomplir toutes les formalités.

Ensuite le Conseil Municipal désigne les représentants qui sont :

- Mr Gilbert VONAU
- Mr Alain GUIGNOT
- Mr Christian HOPPLER.

POINT N° 12 – Divers

Clôture à 22h30

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du 25
FEVRIER 2019****ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Approbation du compte-rendu du 21 et du 25 janvier 2019**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétences**
- 4) **ESPACE HORIZONS, proposition de modifications des tarifs pour 2019**
- 5) **Emplois jeunes pour la saison été 2019, autoriser le maire à recruter les emplois jeunes pour la saison estivale**
- 6) **Festival auto-moto 2019, examen des demandes formulées par l'association et avis.**
- 7) **VOIE VERTE - Phase 2, Convention de co-maîtrise d'ouvrage, examen des documents et autoriser le maire à les signer**
Résultat de l'appel d'offre
- 8) **Chasse communale – Lot n° 1, approbation de nomination de 2 gardes chasse**
- 9) **Compte de Gestion 2018, en vue de son approbation**
- 10) **Compte administratif 2018, examen en vue d'approbation**
- 11) **Rassemblement d'Elus pour les Libertés Citoyennes Alternatives au LINKY**
(Association R.E.L.C.A.L.), adhérer ou non à cette association
- 12) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Débriefing de la cérémonie du 3 Février
 - Projet d'antenne de téléphonie mobile
 - Ligue contre le Cancer
 - Projet monument aux Morts.

| Nom et prénom | Qualité | Signature | Procuration |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------|
| VONAU Gilbert | Maire | | |
| GUIGNOT Alain | 1 ^{er} adjoint | | |
| MEYER Marie-Josée | 2 ^{ème} adjoint | | |
| DISCH Fernand | 3 ^{ème} adjoint | | |
| JOANNES Roland | Conseiller municipal | Absent | |
| BINTZ Jean-Pierre | Conseiller municipal | | |
| STEHLIN Aurélie | Conseiller municipal | | |
| MENGUS Pascal | Conseiller municipal | Démissionné le 12/06/2016 | ----- |
| GUILLEMAIN Cyrielle | Conseiller municipal | | |
| REYDEL Frédéric | Conseiller municipal | Démissionné le 01/01/2019 | ----- |
| GROSSHENNY Stéphane | Conseiller municipal | Démissionné le 15/05/2017 | ----- |